

A.S.C : PREMIER ARRIVE, PREMIER SERVI ?!

Réunion des 15 et 16 janvier 2013

Choix d'un prestataire.

La Commission ASC a étudié différentes offres de prestataires depuis novembre et a retenu le prestataire Meyclub.

Les élus ont voté sur la proposition faite par la Commission ASC :

12 élu-es sur 14 ont voté POUR, 1 CONTRE (CFTC) et 1 ABSTENTION.

Les salarié-es vont donc recevoir, courant février, une carte qui leur donnera accès à une billetterie cinéma et à différentes offres de loisirs, à des bons de réduction etc...

Après discussion et obtention d'une réduction de 22%, le financement du site internet et de la carte de Meyclub (47 953 euro) sera pris sur les budgets 2012 et 2013 de Fonctionnement du C.E.

Réunion des 20 et 21 janvier 2013

Mise en place d'un Fonds de Solidarité.

Les élu-es SUD se sont retrouvés bien seuls pour défendre la nécessité de mettre en place d'un Fonds de Solidarité financé par 5% du Budget ASC chaque année.

En effet, les membres de la Commission ASC autres que SUD se sont tous prononcés contre la mise en place d'un fonds de secours ou de solidarité.

Nos élu-es ont du expliquer en long et en large le pourquoi : aider ponctuellement des salarié-es qui se retrouvent en situation de difficulté extrême (expulsion d'un logement notamment...); Le comment : le salarié en difficulté présentera son dossier devant une Assistante Sociale qui décidera de retenir, ou non, le dossier et de le transmettre à une Commission Solidarité du C.E qui prendra la décision d'accorder l'aide financière.

Le choix de laisser la décision préalable à une Assistante sociale permettra de garantir la confidentialité et le sérieux du dossier.

Le Bureau du C.E fera ensuite un don (1 seule fois dans l'année) plafonné à 150 ou 200 euro pour aider ces salarié-es victimes d'un « accident de la vie » à se retourner et à avoir le temps de s'adresser aux différents services d'aide sociale, à la Commission de Surendettement etc...

Suite aux réticences diverses et arguments plus ou moins fallacieux des élu-es de TOUS les autres syndicats, la décision unanime a été de reporter la mise au vote.

Lors de la réunion supplémentaire du 8 février portant exclusivement sur le Fonds de Solidarité, **SUD** a reformulé précisément toutes les modalités et possibilités de mise en place d'un tel fonds. Mais un nouvel obstacle à sa réalisation immédiate a été dressé par certains élus : le fait qu'à ce jour, seuls les sites d'Orléans et du Mans sont dotés d'une Assistante Sociale.

La nomination d'Assistantes Sociales sur tous les sites, payées par l'employeur, est réclamée par tous les élu-es, mais n'est pas actée à ce jour par la direction.

En lieu et place d'assistantes sociales, la direction réfléchirait à mettre dans la boucle « *un professionnel qui puisse être un intermédiaire entre les salariés et les membres du C.E garantissant ainsi la confidentialité* ».

Le gros hic : la direction s'engage juste « *à communiquer plus d'informations dans un mois.* »

Les élu-es de certains syndicats (CFTC notamment) ont saisi ce prétexte pour demander un nouveau report du vote de mise en place d'un Fonds de Solidarité !

Quant aux représentants de la CGT, ils ont réitéré leur opposition de principe, expliquant qu'ils préféreraient qu'on distribue des chèques Cadhoc aux salarié-s ???

Ainsi, un-e salarié-e expulsé-e de son logement en février recevrait, en juin, un chèque Cadhoc lui permettant d'acheter une tente pour dormir à la belle étoile. Chapeau les artistes !!!

Au final, un report du vote à la réunion C.E du 25 mars a été proposé par les élu-es **SUD**, afin que tous les élus aient le temps de mesurer l'importance de leur future décision et de permettre d'avancer sur la question de l'embauche d'assistantes sociales par Teleperformance.

Dévolution des comptes des anciens C.E

La dévolution de TP Centre Ouest a pris beaucoup de retard, un expert va intervenir. Des sommes qui devraient être affectées en prestations pour les salarié-es sont ainsi bloquées !

Point sur les critères d'attribution des semaines de « linéaires ».

SUD bataille depuis le départ contre le principe du « premier arrivé, premier servi » qui conduit à ce que ce soient les élu-es et leurs contacts qui se servent en premier dans les offres avantageuses pour des vacances ou des week ends.

Nos élu-es ont demandé la mise en place de critères priorité justes et transparents.

Dans l'ordre proposé :

1) Les familles 2) L'ancienneté dans l'entreprise 3) Favoriser les plus bas salaires, 4) L'antériorité de la demande, 5) Les IRP derniers servis.

7 élus CFE/CGC, CFTC, CGT ont voté le fait de retenir comme critère prioritaire « le premier arrivé, le premier servi »,.

Les 4 élu-es **SUD** + 1 élu **CFDT** ont voté **CONTRE** et 2 élus se sont abstenus.

Puis nos élu-es se sont abstenus sur le choix des critères subsidiaires choisis par la majorité.

Pour SUD, le clientélisme, ce sera toujours un grand NON !

Gestion locale des ASC

A ce jour, la question de la répartition d'une partie du budget par site n'est toujours pas tranchée. Si **SUD** est favorable à la proximité, nous sommes aussi farouchement opposés à tout ce qui pourrait favoriser le clientélisme. Chaque salarié-e de TP France doit avoir accès au même niveau de prestations.

Les élu-es **SUD** avait proposé, dès décembre 2012, que le budget 2013 et sa répartition soit définie sans attendre le versement de la subvention par la direction. Nous n'avons pas été entendus, et aujourd'hui, rien n'est fait !

Depuis les sites où ils sont présent-es, les élu-es SUD agissent au quotidien pour tous les salariés :

Club de sport AMAZONIA.

Les élu-es **SUD** de Villeneuve d'Ascq ont obtenu la remise gracieuse des frais d'inscription de 120 euro et d'1 mois offert, sous réserve que 20 salarié-es de TP France s'inscrivent quel que soit leur site !

Le tarif mensuel, avec accès illimité, restant à la charge du salarié est de 39,90 euro / mois.

Les élu-es titulaires SUD au Comité d'Entreprise : Patricja BOGARD, (Le Mans), Aintissar CHOUDER (V/Ascq 2), Béatrice GUILLEMIN (Bordeaux), Didier THEBAULD (Reims).

Les élu-es suppléant-es : Séverine MICHALET (Lyon) , Saïd BOUAMRIRENE (Toulouse), André NAU (Niort), Hafida FARES (Belfort).

Représentants Syndicaux : Issam BAOUAFI et Joel MANCERON : 06 84 93 63 69